



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/2000/2  
18 octobre 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 2000  
24-28 et 31 janvier 2000, New York  
Point 1 de l'ordre du jour provisoire  
PNUD

QUESTIONS D'ORGANISATION

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1999

TABLE DES MATIÈRES

<u>Numéro de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1999		
New York, lundi 25 janvier au vendredi 29 janvier 1999		
99/1	Cadre de financement pluriannuel . . . . .	4
99/2	Nouveaux arrangements en matière de programmation . . . . .	5
99/3	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1999 . . . . .	7
DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1999		
New York, lundi 5 avril au vendredi 9 avril 1999		
99/4	Le FNUAP et les approches sectorielles . . . . .	13
99/5	FNUAP : Cadre pluriannuel de planification, gestion et financement . . . . .	13
99/6	FNUAP : Activités du FNUAP touchant la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence . . . . .	14
99/7	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1999 . . . . .	14
99-30436	(F) 291199 021299	/...

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Numéro de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
----------------------------------	--------------	-------------

SESSION ANNUELLE DE 1999

New York, lundi 14 juin au vendredi 25 juin 1999

99/8	Hommage à M. James Gustave Speth, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (1993-1999) . . . . .	33
99/9	PNUD : gestion des risques financiers; examen de la réserve opérationnelle . . . . .	33
99/10	Stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion . . . . .	34
99/11	Coopération technique entre pays en développement . . . . .	35
99/12	UNOPS : rapport annuel du Directeur exécutif . . . . .	35
99/13	Fonds des Nations Unies pour la population : plan de travail pour 2000-2003 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes . . . . .	36
99/14	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1999 . . . . .	37

TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1999

New York, lundi 13 septembre au vendredi 17 septembre 1999

99/15	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 et projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001 . . . . .	42
99/16	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : montant de la réserve opérationnelle . . . . .	42
99/17	Responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans le domaine des questions relatives au personnel . . . . .	42
99/18	Poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5) . . . . .	43
99/19	FNUAP : Programme consultatif technique, 2000-2003 . . . . .	44

/...

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Numéro de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
99/20	Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles . . . . .	46
99/21	FNUAP : projet de budget d'appui biennal pour 2000-2001 . . . . .	47
99/22	Fonds d'équipement des Nations Unies . . . . .	48
99/23	PNUD : cadre de financement pluriannuel et projet de budget d'appui pour l'exercice biennal 2000-2001 . . . . .	49
99/24	Situation financière du PNUD et du FNUAP . . . . .	53
99/25	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1999 . . . . .	53

99/1. Cadre de financement pluriannuel

Le Conseil d'administration

1. Réaffirme sa décision 98/23 et, dans ce contexte, prend acte du rapport de l'Administrateur sur le cadre de financement pluriannuel (DP/1999/CRP.4);

2. Réaffirme également qu'il importe d'inverser la tendance à la diminution des ressources de base, de placer cette source de financement du Programme sur une base prévisible et continue et d'atteindre dès que possible l'objectif de financement de 1,1 milliard de dollars, tout en ayant conscience du risque que présente une dépendance excessive à l'égard d'un nombre limité de donateurs;

3. Réaffirme en outre qu'il importe d'élaborer le cadre de financement pluriannuel en tant qu'élément constitutif de la stratégie de financement que le Conseil a approuvée dans sa décision 98/23;

4. Accueille avec satisfaction les mesures que l'Administrateur a prises à cet égard et prend note de l'élaboration du mécanisme concernant les rapports à lui présenter, qui consiste en un rapport annuel axé sur les résultats et un rapport d'évaluation quadriennal du cadre de financement pluriannuel, et prie l'Administrateur de poursuivre la mise en place du cadre de financement pluriannuel et du mécanisme d'établissement de rapports conformément au calendrier énoncé au paragraphe 65 du document DP/1999/CRP.4, compte tenu des vues du Conseil et en pleine conformité avec les principes figurant dans sa décision 98/23;

5. Décide que la première session de financement se tiendra, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 12 de la décision 98/23, lors de la deuxième session ordinaire de 1999, et prie l'Administrateur de prendre les dispositions nécessaires dont il est question aux paragraphes 52 à 63 du document DP/1999/CRP.4;

6. Prie tous les États membres du PNUD de communiquer par écrit au Secrétariat, au début d'avril au plus tard, leurs contributions volontaires au titre des ressources de base de la façon indiquée dans la décision 98/23, ainsi qu'un calendrier des paiements, afin de faciliter la préparation de la session de financement; et prie l'Administrateur d'établir en vue de cette session un relevé des contributions effectives des gouvernements au titre des ressources de base ainsi que des contributions des gouvernements au titre des dépenses locales des bureaux extérieurs;

7. Prie également l'Administrateur de continuer de tenir avec les États membres du PNUD des consultations officieuses à participation non limitée sur la poursuite de l'élaboration et l'application du cadre de financement pluriannuel;

8. Prie en outre l'Administrateur de présenter, dans le cadre de la poursuite de la mise en oeuvre de la stratégie de financement, les rapports ci-après :

a) Un rapport intérimaire au Conseil d'administration à sa session annuelle de 1999 sur les incidences de la stratégie de financement sur les fonds et programmes associés au PNUD;

b) Un rapport au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2000 sur le calendrier, la structure et le contenu proposés du cadre de financement pluriannuel, qui, en particulier, indiquerait clairement la façon dont il sera tenu compte des enseignements tirés de l'expérience d'un cycle du cadre de financement pluriannuel lors du cycle suivant;

9. Décide de continuer d'étudier les moyens de remédier, quand il y aura lieu, à la pénurie de ressources.

29 janvier 1999

99/2. Nouveaux arrangements en matière de programmation

Le Conseil d'administration

1. Prend acte des informations complémentaires se rapportant aux nouveaux arrangements en matière de programmation qui figurent dans le document DP/1999/CRP.3;

2. Rappelle que, dans sa décision 98/19, il a notamment :

a) Décidé d'appliquer les divers paramètres de planification financière prévus dans la décision 95/23 pour les années 2000-2001, y compris les dispositions du paragraphe 25;

b) Approuvé la proposition tendant à maintenir la répartition en pourcentage des affectations de ressources au titre des programmes indiquée dans la décision 95/23, sous réserve de certaines modifications à partir de 2001 (décrites au paragraphe 4 de la décision 98/19);

c) Réaffirmé que la méthode de répartition des ressources décrite aux paragraphes 21 à 26 de la décision 95/23 sert de base au calcul des affectations afférentes aux MCARB-1 (catégorie 1.1.1) pour les divers pays, ainsi que pour les allocations globales afférentes aux MCARB, sous réserve de certaines modifications à partir de 2001 (décrites au paragraphe 5 de la décision 98/19);

3. Réaffirme que, conformément aux paragraphes 21 à 26 de la décision 95/23, les principes de base régissant l'affectation des ressources au titre des programmes sont les suivants : l'accent à mettre sur l'assistance aux pays à faible revenu et aux pays les moins avancés; la progressivité en faveur des pays à faible revenu; le passage progressif au statut de pays contribuant net et au reclassement pour les pays dont le produit national brut dépasse un certain niveau;

4. Décide d'utiliser les données de 1997 ou les données les plus récentes concernant le produit national brut par habitant et la population pour le calcul des affectations afférentes aux MCARB-1 pour les années 2001-2003;

/...

5. Décide de relever de 750 à 900 dollars le seuil entre les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire du point de vue du produit national brut par habitant;

6. Craint que si l'objectif de financement de 1,1 milliard de dollars n'est pas atteint rapidement, il ne soit impossible de mettre l'accent sur l'assistance aux pays à faible revenu et aux pays les moins avancés et prie l'Administrateur de proposer au Conseil d'administration des moyens permettant de combler tout déficit de financement;

7. Considère que le PNUD apporte une contribution importante en vue d'aider les pays contributeurs nets à atteindre les objectifs d'un développement humain durable;

8. Décide que le PNUD devrait traiter les pays contributeurs nets comme un groupe distinct de pays bénéficiaires du programme en marge du modèle de répartition des MCARB;

9. Approuve la proposition tendant à éliminer à compter de 2001 le système d'affectation de MCARB remboursables sous réserve des dispositions ci-après :

a) Les nouveaux pays contributeurs nets continueront de recevoir, pendant une période de franchise de trois ans, un MCARB-1 équivalant à 60 % des affectations pour la période précédente;

b) Les nouveaux pays contributeurs nets continueront d'être exemptés des contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs pendant la période de franchise de trois ans;

c) À l'issue de la période de franchise, le pays contributeur net assure le remboursement des dépenses locales des bureaux extérieurs en dosant avec souplesse un certain nombre d'instruments;

d) Le PNUD doit consulter les gouvernements au sujet des dépenses liées à la structure de ses bureaux extérieurs;

e) Lorsque la présence d'un représentant résident et d'un représentant résident adjoint est nécessaire, le PNUD continue de financer les dépenses correspondantes;

10. Approuve également le projet de mise en place dans tous les pays contributeurs nets intéressés d'un MCARB autorenouvelable localement remboursable (MARLR), grâce auquel le PNUD disposerait d'un instrument souple et adapté pour l'appui qu'il a à fournir :

a) La dépense initiale afférente au MARLR dans un nouveau pays contributeur net pendant la période de franchise de trois ans sera financée par le MCARB-1 qui lui aura été affecté. Pour les autres pays contributeurs nets, la dépense initiale sera financée par le pays lui-même. Par la suite, toute dépense afférente au MARLR sera remboursée par les contributions des gouvernements ou de tierces parties au titre de la participation aux coûts;

b) Le MARLR sera utilisé comme financement initial pour lancer des activités de développement du PNUD financées par des ressources autres que les ressources de base;

c) Le montant et l'utilisation du financement seront examinés et décidés au niveau des pays;

d) Les règles, règlements et procédures du PNUD continueront tous de s'appliquer, y compris pour ce qui est de l'élaboration d'un cadre de coopération de pays qui sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration;

11. Décide de maintenir le seuil actuel du produit national brut par habitant pour les pays contributeurs nets à 4 700 dollars;

12. Prie l'Administrateur de procéder au calcul des affectations afférentes aux MCARB-1 conformément aux dispositions de la présente décision et des paragraphes 4 et 5 de la décision 98/19, en utilisant les données de 1997 ou les données les plus récentes disponibles et, sur cette base, de passer à la planification et à l'exécution des programmes pour la période 2001-2003;

13. Prie également l'Administrateur de lui soumettre, à sa session annuelle de 2002, un rapport sur les améliorations à apporter éventuellement au modèle actuel de répartition des MCARB comprenant notamment un examen des seuils applicables.

29 janvier 1999

99/3. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1999

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 1999, il a :

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Élu pour 1999 les membres du Bureau dont les noms suivent :

Président : M. Asda Jayanama (Thaïlande)

Vice-Présidente : Mme Jana Simonova (République tchèque)

Vice-Président : M. John W. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

Vice-Présidente : Mme Anne Barrington (Irlande)

Vice-Président : M. Aboubacar Dione (Guinée)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 1999 (DP/1999/L.1), tels que modifiés oralement;

Approuvé le rapport de la troisième session ordinaire de 1998 (DP/1999/1);

/...

Approuvé le plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP pour 1999, tel que modifié oralement;

Décidé de reporter à la période du 12 au 16 avril 1999 sa deuxième session ordinaire de 1999 qui devait avoir lieu du 5 au 9 avril 1999;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses autres sessions de 1999 :

Deuxième session ordinaire de 1999 : 12 au 16 avril 1999

Session annuelle de 1999 : 14 au 25 juin 1999 (New York)

Troisième session ordinaire de 1999 : 13 au 17 septembre 1999

Approuvé le calendrier provisoire ci-après pour ses sessions de 2000 :

Première session ordinaire de 2000 : 24 au 28 janvier 2000

Deuxième session ordinaire de 2000 : 27 au 31 mars 2000

Session annuelle de 2000 : 12 au 23 juin 2000 (Genève)

Troisième session ordinaire de 2000 : 11 au 15 septembre 2000

Approuvé la liste des questions à examiner à sa deuxième session ordinaire de 1999, telle qu'elle figure dans l'annexe à la présente décision;

#### DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

##### POINT 2 : RECOMMANDATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pris note du rapport du PNUD contenant un aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, y compris un calendrier mis à jour (DP/1993/3);

Pris note du rapport du FNUAP contenant un aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (DP/FPA/1999/2);

#### DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

##### POINT 3 : PNUD 2001

Pris note du rapport d'activité sur le processus de gestion du changement (DP/1999/CRP.2);

##### POINT 4 : CADRE DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Adopté la décision 99/2 du 29 janvier 1999 sur les nouveaux arrangements en matière de programmation;

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

/...



Premier cadre de coopération pour le Kenya (DP/CCF/KEN/1);

Premier cadre de coopération pour Madagascar (DP/CCF/MAG/1);

Premier cadre de coopération pour le Niger (DP/CCF/NER/1);

Premier cadre de coopération pour le Suriname (DP/CCF/SUR/1);

Premier cadre de coopération pour le Tadjikistan (DP/CCF/TAJ/1);

POINT 5 : PNUD : STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Pris note des rapports oraux sur les grands thèmes correspondant aux besoins du PNUD en matière de communication et sur les observations faites à ce sujet par les délégations;

POINT 6 : FONDS ET PROGRAMMES SPÉCIAUX

Pris note du rapport sur les activités au titre du Fonds pour l'environnement mondial, du Protocole de Montréal, du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse et du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles (DP/1999/4);

POINT 7 : MOBILISATION DES RESSOURCES

Adopté la décision 99/1 du 29 janvier 1999 sur un cadre de financement pluriannuel par le PNUD;

POINT 8 : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Décidé de reporter l'examen de cette question à sa deuxième session ordinaire de 1999;

POINT 9 : MISSIONS DE VISITE SUR LE TERRAIN

Pris note des rapports sur les missions de visite au Bangladesh (DP/1998/CRP.13), en Tunisie et au Liban (DP/1998/CRP.14) et en Afrique du Sud (DP/1998/CRP.15);

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 10 : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé les programmes de pays ci-après :

Assistance au Gouvernement du Burundi (DP/FPA/BDI/4);

Assistance au Gouvernement de Madagascar (DP/FPA/MDG/4);

POINT 11 : QUESTIONS DIVERSES

Autorisé le Bureau à approuver la nomination, par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, d'un membre et d'un membre suppléant au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires pour un mandat d'un an, cette nomination devant être confirmée à la deuxième session ordinaire de 1999;

POINT 12 : RÉUNION COMMUNE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION  
DU PNUD/FNUAP, DE L'UNICEF ET DU PAM

Tenu une réunion commune à laquelle des exposés ont été faits sur des domaines d'action concertée pour 1999 et sur la nouvelle présentation proposée pour le futur budget d'appui biennal, y compris le rapport établi à ce sujet par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/1999/6-DP/FPA/1999/1-E/ICEF/1999/AB/L.2; DP/1999/7-DP/FPA/1999/3-E/ICEF/1999/AB/L.4).

29 janvier 1999

Annexe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP

PLAN DE TRAVAIL POUR 1999

Deuxième session ordinaire de 1999 (12-16 avril 1999)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1999/L.2)	A		{ { Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	Officiel	A		{ { Rapport sur la première session ordinaire de 1999
	Officiel	I		{ { Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1999
			½ journée	{ { DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP
2				{ { RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
	Officiel	A		{
3				{ { LOCAUX ET SERVICES COMMUNS
	CRP	I		{ { Rapport d'activité
4			1 journée	ENGAGEMENTS FINANCIERS À L'ÉGARD DU PNUD ET DU FNUAP
				DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP
5				PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	Officiel	A	½ journée	
6				SERVICES D'APPUI TECHNIQUE
	Officiel	I		{ { Rapport d'activité sur l'efficacité des améliorations apportées au fonctionnement des services d'appui technique (98/6)
			½ journée	{
7				{ { APPROCHES SECTORIELLES
8				CIPD+5
	CRP	I	½ journée	Rapport d'activité sur le processus de la CIPD+5, notamment les résultats du Forum international de La Haye
9				MOBILISATION DES RESSOURCES
	CRP	I	½ journée	Suite donnée à la décision 98/24 sur la stratégie de financement du FNUAP

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
10	Officiel	I	½ journée	AIDE D'URGENCE Assistance du FNUAP en cas de situation d'urgence DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD
11	Officiel	A	½ journée	{ QUESTIONS FINANCIÈRES, { BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES { Gestion des risques { CADRE DE COOPÉRATION DE PAYS { ET QUESTIONS CONNEXES {
12	Officiel	A		{ Cadres de coopération de pays
13			½ journée	QUESTIONS DIVERSES

Abréviations : A : action; CRP : document de séance; I : information.

99/4. Le FNUAP et les approches sectorielles

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction du rapport sur les approches sectorielles figurant dans le document DP/FPA/1999/CRP.1;

2. Encourage le FNUAP à prendre une part active aux stades de la formulation des politiques et de la planification des approches sectorielles dans les programmes de pays, en accord avec les gouvernements nationaux et sous l'orientation générale de ces derniers, et à jouer un rôle important de plaidoyer en ce qui concerne les services de santé de la reproduction et d'hygiène sexuelle et les droits en matière de procréation dans ces processus, compte tenu des principes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

3. Prie le FNUAP, à cet égard, d'élargir et de renforcer les compétences nécessaires pour lui permettre de participer pleinement et activement aux stades de la formulation des politiques et de la planification des approches sectorielles, et de renforcer les dispositions pour accéder à l'ensemble des services techniques d'experts;

4. Prie le FNUAP d'examiner plus à fond, en consultation avec les partenaires, les problèmes que pose la participation intégrale du FNUAP aux approches sectorielles et les possibilités existant en la matière, et d'étudier la nécessité de procéder, le cas échéant, à des modifications des règles de gestion administrative et financière de nature à faciliter la participation du FNUAP, en tenant compte du cadre pluriannuel de financement;

5. Prie le Directeur exécutif de lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 2000 un document de séance sur la participation du FNUAP aux approches sectorielles.

16 avril 1999

99/5. FNUAP : Cadre pluriannuel de planification, gestion et financement

Le Conseil d'administration

1. Réaffirme sa décision 98/24 relative à la stratégie de financement du Fonds des Nations Unies pour la population, dans laquelle il a notamment décidé que le FNUAP devait élaborer un cadre de financement pluriannuel intégrant les objectifs des programmes, les ressources, le budget et les résultats, dans le but d'accroître le montant des ressources de base, et à cet égard prend acte avec satisfaction du rapport du Directeur exécutif sur le cadre pluriannuel de planification, gestion et financement (DP/FPA/1999/CRP.2);

2. Se félicite des mesures que le Fonds des Nations Unies pour la population a prises en vue de donner suite à la décision 98/24 et prie le Directeur exécutif de continuer à élaborer le cadre pluriannuel de planification, gestion et financement, en tenant compte des vues du Conseil d'administration à cet égard et en respectant pleinement les principes énoncés dans la décision 98/24;

3. Prie le Directeur exécutif de chercher à lui présenter à sa première session ordinaire de 2000 le premier cadre pluriannuel 2000-2003; et décide de tenir la première session de financement à sa deuxième session ordinaire de 2000, comme indiqué au paragraphe 11 b) de la décision 98/24;

4. Prie le Directeur exécutif, en poursuivant l'élaboration du cadre pluriannuel de planification, gestion et financement au-delà de 2000, de veiller à ce que la session de financement et la présentation du rapport annuel sur le cadre aient lieu toutes les deux à la deuxième session ordinaire conformément aux principes énoncés dans la décision 98/24;

5. Prie le Directeur exécutif de continuer à mener des consultations officieuses ordinaires ouvertes à tous les États membres du Fonds des Nations Unies pour la population sur la poursuite de l'élaboration et de l'application du cadre pluriannuel de planification, gestion et financement.

16 avril 1999

99/6. FNUAP : Activités du FNUAP touchant la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec intérêt du rapport du Directeur exécutif sur les activités du FNUAP touchant la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence (DP/FPA/1999/6);

2. Prie le Directeur exécutif de lui présenter, à sa troisième session ordinaire de 1999, compte tenu de tous les points de vue exprimés lors de la deuxième session ordinaire de 1999, un rapport contenant des propositions concrètes relatives à des procédures d'élaboration de programmes d'urgence du FNUAP.

16 avril 1999

99/7. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1999

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 1999 il a :

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 1999 (DP/1998/L.2 et Corr.1);

Approuvé le rapport sur la première session ordinaire de 1999 (DP/1999/8);

Approuvé le rapport de la deuxième session ordinaire concernant le point 2 de l'ordre du jour : Rapports au Conseil économique et social;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1999 et 2000, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Session annuelle de 1999 : 14-23 juin 1999 (New York)

Troisième session ordinaire de 1999 : 13-17 septembre 1999

Première session ordinaire de 2000 : 24-28 janvier 2000

Deuxième session ordinaire de 2000 : 3-7 avril 2000

Session annuelle de 2000 : 12-23 juin 2000 (Genève)

Troisième session ordinaire de 2000 : 11-15 septembre 2000

Approuvé la liste des questions à examiner à sa session annuelle de 1999, telle qu'elle figure dans le plan de travail joint (voir annexe I);

#### DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

##### POINT 2 : RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Pris acte des rapports de l'Administrateur (DP/1999/10) et du Directeur exécutif (DP/FPA/1999/5) au Conseil économique et social auquel est convenu de les transmettre, accompagnés de ses observations;

##### POINT 3 : LOCAUX ET SERVICES COMMUNS

Pris acte du rapport d'activité sur le programme de la Maison des Nations Unies (DP/1999/CRP.5);

##### POINT 4 : DÉCLARATIONS SUR LES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DU PNUD ET DU FNUAP

Tenu sa première réunion de financement à la suite de la décision 99/1 et a pris acte du rapport sur les engagements de financement au titre des ressources de base du PNUD pour 1999 et les années suivantes (DP/1999/CRP.6) ainsi que des observations faites à ce sujet, en particulier des tableaux révisés 1 et 2 (voir annexe II);

#### DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

##### POINT 5 : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé la demande d'assistance du Gouvernement béninois (DP/FPA/BEN/5 et Corr.1);

##### POINT 6 : SERVICES D'APPUI TECHNIQUE

Pris acte du rapport d'activité sur les améliorations apportées au fonctionnement des services d'appui technique du FNUAP (DP/FPA/1999/4);

POINT 7 : APPROCHES SECTORIELLES

Adopté la décision 99/4 du 16 avril 1999 sur le FNUAP et les approches sectorielles;

POINT 8 : CIDP+5

Pris note de la présentation orale sur le processus d'examen et d'évaluation de la CIPD+5, notamment les résultats des travaux du Forum international de La Haye;

POINT 9 : MOBILISATION DE RESSOURCES

Adopté la décision 99/5 du 16 avril 1999 sur le cadre pluriannuel de planification, gestion et financement du FNUAP;

POINT 10 : AIDE D'URGENCE

Adopté la décision 99/6 du 16 avril 1999 sur les activités du FNUAP touchant la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 11 : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Pris acte du rapport sur la gestion des risques financiers du PNUD; l'examen de la réserve opérationnelle (DP/1999/5/Rev.1) et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant la gestion des risques financiers du PNUD; l'examen de la réserve opérationnelle (DP/1999/26) et a décidé de reprendre l'examen de ces documents à sa session annuelle de 1999;

POINT 12 : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé le premier cadre de coopération de pays pour Aruba (DP/CCF/ARU/1 et Corr.1);

Pris acte du rapport sur l'assistance à la Somalie (DP/1999/11) ainsi que des observations faites à ce sujet et a autorisé l'Administrateur à continuer à approuver des projets en Somalie au cas par cas;

Pris acte du rapport sur l'assistance à Montserrat (DP/1999/12 et Corr.1) et autorisé l'Administrateur à approuver des projets au cas par cas;

Pris acte du rapport sur les montants ciblés pour l'allocation des ressources de base pour la période allant de 2001 à 2003 (DP/1999/27);



POINT 13 : QUESTIONS DIVERSES

Approuvé la candidature des représentants du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes qui siégeront au Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé pour un mandat d'un an;

Pris note de l'exposé du FNUAP sur son programme d'assistance au Gouvernement péruvien.

16 avril 1999

ANNEXE I

Session annuelle de 1999 (14-23 juin 1999)

Jour/Date	Heure	Point	Thème
Lundi 14 juin	Matin	1	Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour et du plan de travail; approbation du rapport sur la deuxième session ordinaire de 1999
		2	PNUD : Rapport annuel de l'Administrateur
Mardi 15 juin	Après-midi	2	PNUD : Rapport annuel de l'Administrateur <u>(suite)</u>
	Matin	3	PNUD : Suivi de la réforme de l'Organisation des Nations Unies
Mercredi 16 juin	Matin	4	PNUD : Évaluation
		5	PNUD : Cadres de coopération de pays et questions connexes
Jeudi 17 juin	Après-midi	14	PNUD : Questions financières, budgétaires et administratives : gestion des risques financiers
		6	PNUD : Stratégie en matière d'information et de communication
Vendredi 18 juin	Matin	7	PNUD : Mobilisation des ressources
	Après-midi	8	PNUD : Coopération technique entre pays en développement
Lundi 21 juin	Matin	9	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
		10	Débat consacré au PNUD et au FNUAP
Mardi 22 juin	Après-midi	15	Audit et contrôle interne
		11	Rapport de la mission de visite au Brésil
Mercredi 23 juin	Matin		<u>Manifestation spéciale</u>
			<u>Secteur privé en Afrique : rôle du PNUD</u>
Mardi 22 juin	Après-midi		Débat consacré au FNUAP
		11	FNUAP : Rapport du Directeur exécutif pour 1998
Mercredi 23 juin	Après-midi	11	FNUAP : Rapport du Directeur exécutif pour 1998 <u>(suite)</u>
		11	FNUAP : Rapport du Directeur exécutif pour 1998 <u>(suite)</u>
Mercredi 23 juin	Après-midi	12	FNUAP : Plan de travail et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes
		13	FNUAP : Stratégie en matière d'information et de communication
		15	Questions diverses
		—	Rapport sur l'initiative de l'Organisation du commerce mondial en faveur des pays les moins avancés
		—	Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida
		—	Décisions en suspens

Exposés informels prévus :

- Exposé de la Banque mondiale sur le Cadre global de développement et le Fonds mondial d'affectation spéciale
- Assistance du PNUD au processus électoral en Indonésie
- Présentation du Bureau des études sur le développement
- Activités de suivi après le cyclone Mitch

## ANNEXE II

Tableau 1

Contributions aux ressources de base annoncées (engagements fermes) ou prévues pour la période 1995-2001 et contributions aux ressources de base et contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs reçues en 1997 et 1998<sup>a</sup> (au 30 avril 1999)

	Contributions reçues en 1997			Contributions reçues en 1998			Contributions annoncées et prévues pour 1999 <sup>b</sup>			Contributions annoncées et prévues pour 2000 <sup>b</sup>		Contributions annoncées et prévues pour 2001 <sup>b</sup>		
	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.	Pourcentage du montant total des contributions aux ressources de base	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.	Pourcentage du montant total des contributions aux ressources de base	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.	Pourcentage du montant total des contributions aux ressources de base	Pourcentage de variation en monnaie locale	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.
1.a. Membres du CAD/OCDE														
Allemagne	120,00	69 379 932	9,1	100,0	56 825 900	7,6	75,0*	41 144 813	5,6	-25,0	-27,6	4 213 836	6,7*	4 213 836
Australie	—	—	0,0	13,2 <sup>c</sup>	8 257 348 <sup>c</sup>	1,1	6,7	4 213 836	0,6	0,0	5,1	6,7*	6,7*	4 213 836
Autriche	136,90	11 452 550	1,5	125,9	10 052 008	1,3	143,8 <sup>d</sup>	11 214 385 <sup>d</sup>	1,5	0,0	-2,4	9 809 273	125,8	9 809 273
Belgique	660,00	18 591 549	2,4	454,2	12 245 283	1,6	464,2	12 346 795	1,7	2,2	0,8	27 350 993	41,3	27 350 993
Canada	41,25	29 783 782	3,9	41,3	29 290 780	3,9	41,3*	27 350 993	3,7	0,0	-6,6	27 350 993	41,3	27 350 993
Danemark	508,55	76 330 308	10,0	550,0	84 550 097	11,3	575,0*	85 324 232	11,6	4,5	0,9	80 000 000	80 000 000	80 000 000
Espagne	841,0	5 800 000	0,8	741,0	5 292 857	0,7	815,0*	5 255 623	0,7	10,0	-0,7	—	—	—
États-Unis d'Amérique	—	72 350 000	9,5	—	95 548 465	12,7	—	100 000 000	13,6	—	4,7	80 000 000	80 000 000	80 000 000
Finlande	61,00	11 888 104	1,6	62,0	11 453 273	1,5	65,0	11 729 845	1,6	4,8	2,4	—	—	—
France	80,00	13 606 072	1,8	31,6	5 146 580	0,7	100,0 <sup>e</sup>	16 357 189 <sup>e</sup>	2,2	55,0	51,6	—	—	—
Irlande	1,85	2 956 760	0,4	2,2	3 084 412	0,4	2,42	3 296 958	0,4	10,0	6,9	2,42	3 296 958	2,42
Italie	32 000,0	19 553 699	2,6	19 000,0	10 734 463	1,4	22 000,0	12 191 067	1,7	15,8	13,6	22 000,0*	12 191 067	22 000,0*
Japon	—	99 271 200	13,0	—	79 896 000	10,6	—	800 000 000	10,8	—	0,0	—	—	—
Luxembourg	15,0	431 034	0,1	20,0	526 535	0,1	24,0	638 352	0,1	20,0	21,2	30	797 940	30
Norvège	524,0	75 820 492	10,0	560,0	74 590 245	9,9	550,0	69 912 292	9,5	-1,8	-6,3	—	—	—
Nouvelle-Zélande	4,4	3 034 483	0,4	4,4	2 573 099	0,3	4,4*	2 340 426	0,3	0,0	-9,0	—	—	—
Pays-Bas	170,0	87 480 816	11,5	165,0	82 335 454	11,0	150,0	73 033 216	9,9	-9,1	-11,3	—	—	—
Portugal	—	1 200 000	0,2	—	1 400 000	0,2	—	1 600 000	0,2	—	14,3	—	—	—
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande	24,0	38 850 874	5,1	30,0	50 000 000	6,7	35,0	56 634 304	7,7	16,7	13,3	56 634 304	35,0	56 634 304
Suède	460,0	61 162 080	8,0	470,0	59 988 102	8,0	490,0	59 393 939	8,0	4,3	-1,0	490,0	490,0	490,0
Suisse	56,0	38 620 690	5,1	56,0	41 791 045	5,6	56,0*	37 583 893	5,1	0,0	-10,1	59 393 939	59 393 939	59 393 939
Total partiel, CAD		737 564 425	96,9		725 561 946	96,6		738 071 211	96,4		-1,9			
Autres		23 400 613	3,1		25 363 455	3,4		26 509 052	3,6		4,5			
Total, PNUD		760 965 038	100,0		750 925 401	100,0		711 562 159	100,0		-1,7			

\* Montant communiqué à titre indicatif par le donateur ou meilleure estimation du PNUD; les engagements définitifs n'étaient pas connus au moment de l'établissement du présent tableau.

1.b. Hors CAD	Contributions reçues en 1997		Contributions reçues en 1998		Contributions annoncées et prévues pour 1999 <sup>a</sup>				Contributions annoncées et prévues pour 2000 <sup>b</sup>		Contributions annoncées et prévues pour 2001 <sup>c</sup>		
	Monnaie locale (en millions)	Pourcentage du montant total des contributions aux ressources de base	Monnaie locale (en millions)	Pourcentage du montant total des contributions aux ressources de base	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.	Pourcentage de variation en monnaie locale	Pourcentage de variation en monnaie locale	Pourcentage de variation en monnaie locale	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.
Andorre		0,0		0,0		0				0,0			
Chypre		0,0		0,0		0				0,0			
Grèce		0,1	70 165 343	0,0	276 296	0,0	239 464	-0,2	-13,3	0,0			
Islande	31 800 000	0,1	22 100 000	0,0	364 910	0,0	272 321	-17,2	-25,4	0,0			
Liechtenstein	10 000	0,0	10 000	0,0	6 849	0,0	6 711	0,0	-2,0	0,0			
Malte		0,0		0,0	25 000	0,0				0,0			
Monaco	75 000	0,0		0,0	0	0,0	70 000			0,0			
Saint-Siège		0,0		0,0	0	0,0	11 450			0,0			
Total partiel, hors CAD		0,2		0,1	673 055	0,1	529 946			0,1			

1.c. Pays sous-programme, par région	Contributions reçues en 1997 (en dollars É.-U.)				Contributions reçues en 1998 (en dollars É.-U.)				Contributions annoncées pour 1999 <sup>a</sup> au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)				Contributions annoncées pour 2000 <sup>a</sup> au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)			
	Montant net des contributions des ressources de base <sup>1</sup>		Montant total des contributions <sup>1</sup>		Montant net des contributions des ressources de base <sup>1</sup>		Montant total des contributions <sup>1</sup>		Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs		Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs		Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs		Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	
	Montant total des contributions <sup>1</sup>	Montant net des contributions des ressources de base <sup>1</sup>	Montant total des contributions <sup>1</sup>	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Montant net des contributions des ressources de base <sup>1</sup>	Montant total des contributions <sup>1</sup>	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs
<b>Afrique</b>																
Afrique du Sud	200 226	0	200 226	174 081	0	174 081	144 695	0	144 695	0	0	0	0	0	0	0
Bénin	256 173	4 500	251 673	304 371	0	304 371	5 000	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0
Boiswana	41 273	0	41 273	436 716	0	436 716	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Burkina Faso	0	0	0	38 719	0	38 719	50 000	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0
Burundi	29 674	0	29 674	12 429	0	12 429	10 000	0	10 000	0	0	0	0	0	0	0
Caméroun	37 234	0	37 234	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Éthiopie	148 938	0	148 938	152 257	0	152 257	144 928	0	144 928	7 594	0	0	0	0	0	0
Gambie	0	0	0	0	0	0	5 000	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0
Ghana	40 000	32 000	8 000	0	0	0	40 000	0	40 000	0	0	0	0	0	0	0
Lesotho	105 352	0	105 352	412	0	412	21 417	0	21 417	57 878	0	0	0	0	0	0
Madagascar	52 266	0	52 266	53 024	0	53 024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Malawi	0	0	0	0	0	0	4 121	0	4 121	0	0	0	0	0	0	0
Mali	11 726	0	11 726	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Maurice	91 370	0	91 370	97 216	0	97 216	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Namibie	500	0	500	444 929	0	444 929	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nigéria	0	0	0	286 677	0	286 677	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
République centrafricaine	23 810	0	23 810	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
République-Unie de Tanzanie	8 453	0	8 453	0	0	0	50 418	0	50 418	1 000 000	0	0	0	0	0	0
Rwanda	0	0	0	16 990	0	16 990	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sao Tomé et Príncipe	0	0	0	45 931	0	45 931	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sénégal	0	0	0	0	0	0	20 000	0	20 000	280 000	0	0	0	0	0	0
Seychelles	23 009	0	23 009	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaziland	144 227	0	144 227	133 533	0	133 533	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tchad	0	0	0	1 976	0	1 976	40 000	0	40 000	100 000	0	0	0	0	0	0
Zambie	112 777	0	112 777	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Zimbabwe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total partiel</b>	<b>1 327 008</b>	<b>36 500</b>	<b>1 290 508</b>	<b>2 199 261</b>	<b>0</b>	<b>2 199 261</b>	<b>365 161</b>	<b>0</b>	<b>365 161</b>	<b>65 472</b>	<b>194 928</b>	<b>7 594</b>	<b>204 928</b>	<b>7 594</b>	<b>7 594</b>	<b>7 594</b>
<b>Asie et Pacifique</b>																
Bangladesh	25 229	0	25 229	322 746	65 646	257 100	300 000	22 746	300 000	22 746	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Bhoutan	53 354	0	53 354	67 340	0	67 340	11 232	0	11 232	11 232	11 232	11 232	11 232	11 232	11 232	11 232
Chine	3 164 719	2 925 419	239 300	3 252 371	2 950 000	302 371	3 000 000	302 297	3 000 000	302 297	3 000 000	302 297	3 000 000	302 297	3 000 000	3 000 000





1.c. Pays sous-programme, par région	Contributions reçues en 1997 (en dollars É.-U.)				Contributions reçues en 1998 (en dollars É.-U.)				Contributions annoncées pour 1999 <sup>a</sup> au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)				Contributions annoncées pour 2000 <sup>a</sup> au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)				Contributions annoncées pour 2001 <sup>a</sup> au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)			
	Montant net des contributions aux ressources de base <sup>1</sup>		Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs		Montant total des contributions <sup>1</sup>		Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs		Montant net des contributions aux ressources de base <sup>1</sup>		Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs		Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs		Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs		Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs			
	Montant total des contributions <sup>1</sup>	Montant net des contributions aux ressources de base <sup>1</sup>	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Montant total des contributions <sup>1</sup>	Montant net des contributions aux ressources de base <sup>1</sup>	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	
<b>Amérique latine</b>																				
Anguilla	26 807	0	26 807	24 600	0	24 600	0	24 600	0	0	24 600	0	24 600	0	0	24 600	0	24 600	0	
Antilles néerlandaises	18 836	0	18 836	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Argentine	280 561	0	280 561	801 604	0	801 604	0	801 604	0	0	801 604	0	801 604	0	0	801 604	0	801 604	0	
Aruba	10 988	0	10 988	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Barbade	145 175	0	145 175	162 464	0	162 464	0	162 464	0	0	162 464	0	162 464	0	0	162 464	0	162 464	0	
Belize	37 879	0	37 879	50 505	0	50 505	0	50 505	0	0	50 505	0	50 505	0	0	50 505	0	50 505	0	
Bolivie	70 000	0	70 000	70 000	0	70 000	0	70 000	0	0	70 000	0	70 000	0	0	70 000	0	70 000	0	
Brsil	600 000	0	600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Chili	1 100 000	283 800	816 200	612 000	0	612 000	0	612 000	0	0	612 000	0	612 000	0	0	612 000	0	612 000	0	
Colombie	1 016 057	440 357	575 700	650 994	79 894	729 888	0	729 888	0	0	729 888	0	729 888	0	0	729 888	0	729 888	0	
Costa Rica	261 252	0	261 252	559 394	279 984	839 378	0	839 378	0	0	839 378	0	839 378	0	0	839 378	0	839 378	0	
Cuba	1 557 754	1 352 754	205 000	1 552 754	1 352 754	200 000	0	200 000	0	0	200 000	0	200 000	0	0	200 000	0	200 000	0	
El Salvador	552 640	0	552 640	383 060	0	383 060	0	383 060	0	0	383 060	0	383 060	0	0	383 060	0	383 060	0	
Équateur	0	0	0	111 281	0	111 281	0	111 281	0	0	111 281	0	111 281	0	0	111 281	0	111 281	0	
Guatemala	98 325	0	98 325	251 362	0	251 362	0	251 362	0	0	251 362	0	251 362	0	0	251 362	0	251 362	0	
Guyana	60 002	16 142	43 860	58 343	14 160	72 503	0	72 503	0	0	72 503	0	72 503	0	0	72 503	0	72 503	0	
Haiti	83 795	0	83 795	477 990	0	477 990	0	477 990	0	0	477 990	0	477 990	0	0	477 990	0	477 990	0	
Honduras	45 279	0	45 279	71 106	0	71 106	0	71 106	0	0	71 106	0	71 106	0	0	71 106	0	71 106	0	
Îles Caïmanes	0	0	0	18 800	0	18 800	0	18 800	0	0	18 800	0	18 800	0	0	18 800	0	18 800	0	
Îles Turques et Caïques	29 900	0	29 900	50 000	23 600	73 600	0	73 600	0	0	73 600	0	73 600	0	0	73 600	0	73 600	0	
Îles Vierges britanniques	17 428	8 316	9 112	17 428	8 316	25 744	0	25 744	0	0	25 744	0	25 744	0	0	25 744	0	25 744	0	
Jamaïque	106 052	0	106 052	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Mexique	1 002 426	395 826	606 600	996 730	318 330	1 315 060	0	1 315 060	0	0	1 315 060	0	1 315 060	0	0	1 315 060	0	1 315 060	0	
Nicaragua	0	0	0	198 000	40 000	238 000	0	238 000	0	0	238 000	0	238 000	0	0	238 000	0	238 000	0	
Panama	722 960	148 740	574 220	433 760	140 860	574 620	0	574 620	0	0	574 620	0	574 620	0	0	574 620	0	574 620	0	
Paraguay	227 679	0	227 679	40 213	0	40 213	0	40 213	0	0	40 213	0	40 213	0	0	40 213	0	40 213	0	
Pérou	0	0	0	450 000	0	450 000	0	450 000	0	0	450 000	0	450 000	0	0	450 000	0	450 000	0	
République dominicaine	37 741	37 741	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sainte-Lucie	46 000	2 200	43 800	51 800	0	51 800	0	51 800	0	0	51 800	0	51 800	0	0	51 800	0	51 800	0	
Saint-Kitts-et-Nevis	58 300	0	58 300	58 300	0	58 300	0	58 300	0	0	58 300	0	58 300	0	0	58 300	0	58 300	0	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	32 973	0	32 973	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	



1.c. Pays sous-programme, par région	Contributions reçues en 1997 (en dollars É.-U.)			Contributions reçues en 1998 (en dollars É.-U.)			Contributions annoncées pour 1999 <sup>a</sup> au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)			Contributions annoncées pour 2000 <sup>a</sup> au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)			Contributions annoncées pour 2001 <sup>a</sup> au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)		
	Montant total des contributions <sup>1</sup> de base <sup>2</sup>	Montant net des contributions aux ressources de base <sup>2</sup>	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Montant total des contributions <sup>1</sup> de base <sup>2</sup>	Montant net des contributions aux ressources de base <sup>2</sup>	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Montant total des contributions <sup>1</sup> de base <sup>2</sup>	Montant net des contributions aux ressources de base <sup>2</sup>	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs
Suriname	51 445	0	51 445	0	0										
Trinité-et-Tobago	159 219	21 319	137 900	11 218	0	11 218	0								
Uruguay	0	0		263 000	0	263 000	0								
Venezuela	0	0		306 780	0	306 780	0								
Total partiel	8 457 473	2 707 195	5 750 278	8 733 486	2 257 908	6 475 578	2 847 754	650 000	2 847 754	200 000	1 352 754	200 000	1 352 754	200 000	
Estimation							6 000 000 <sup>a</sup>								
Total, ensemble des régions	42 385 225	21 664 874	20 720 351	43 120 155	24 696 400	18 423 755	26 509 052	2 731 515	2 282 712	207 594	2 321 048	207 594	2 321 048	207 594	

(Voir notes du tableau 1 page suivante)

(Notes du tableau 1)

Source : Rapport de la Division des finances 431A pour l'exercice 1997-1998 et état des annonces de contribution sur deux ans faites lors de la conférence du 1er avril 1999.

<sup>a</sup> Les chiffres indiqués représentent les recettes effectivement encaissées par le PNUD au cours de l'année considérée, et non pas les contributions annoncées pour l'année en question.

<sup>b</sup> Sur la base des taux de change opérationnels de l'ONU au 1er avril 1999.

<sup>c</sup> Au 31 décembre 1997, l'Australie n'avait pas versé la contribution qu'elle avait annoncée pour 1997, mais elle a effectué deux versements en 1998, l'un de 6,5 millions de dollars australiens (4 250 000 dollars É.-U.), l'autre de 6,7 millions de dollars australiens (4 010 000 dollars É.-U.), représentant respectivement les contributions annoncées pour 1997 et 1998. La contribution annoncée pour 1999 est de 6,7 millions de dollars australiens (4 210 000 dollars É.-U.). En monnaie locale, elle est identique à celle de 1998, mais en dollars des États-Unis et au taux de change du 1er avril 1999, elle représente une augmentation de 5,08 % environ par rapport à l'année précédente.

<sup>d</sup> L'Autriche a confirmé que sa contribution pour 1999 serait identique à celle qu'elle avait annoncée pour 1998 (125,8 millions de schillings autrichiens); aucune variation en monnaie locale n'apparaît donc dans le tableau pour 1999. On notera que le montant indiqué pour 1998 est celui effectivement encaissé; il est constitué de versements partiels des contributions annoncées pour 1998 et les années antérieures. Le montant indiqué pour 1999 comprend le solde du montant qui devait être versé en 1998 plus le montant annoncé pour 1999.

<sup>e</sup> La France avait annoncé une contribution de 51,6 millions de francs français pour 1998 et versé une première tranche de 31,6 millions de francs (5 150 000 dollars É.-U.) avant le 31 décembre. Les 20 millions de francs restants (3 480 000 dollars É.-U.) ont été encaissés par le PNUD le 5 février 1999 et seront donc inclus dans les recettes de l'année 1999. Par rapport à la contribution annoncée et versée pour 1998 (51,6 millions de francs, soit 8 630 000 dollars É.-U.), la contribution annoncée pour 1999 (80 millions de francs, soit 13 090 000 dollars É.-U.) représente une augmentation de 55,04 % en monnaie locale et de 51,63 % en dollars É.-U. Sur la base des encaissements, la recette de 100 millions de francs prévue pour 1999 représente un accroissement de 217 % en monnaie locale et de 218 % en dollars É.-U.

<sup>f</sup> L'Inde n'a rien versé en 1996 au titre de la contribution de 4 390 000 dollars des États-Unis qu'elle avait annoncée pour l'année en question. En 1998, elle a effectué deux versements, l'un de 4 390 000 dollars, l'autre de 4 500 000 dollars, représentant respectivement les contributions annoncées pour 1996 et 1998. Pour 1999, l'Inde a annoncé une contribution de même montant qu'en 1998, soit 4,5 millions de dollars.

/...

<sup>g</sup> Sri Lanka n'a pas non plus fait de versement en 1996 au titre de la contribution de 1 030 000 dollars des États-Unis annoncée pour l'année en question. En 1998, ce pays a effectué deux versements de 1 030 000 dollars chacun, représentant ses contributions pour 1996 et 1998.

<sup>h</sup> Y compris les contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs (CGDLBE), qui n'ont pas été ventilées.

<sup>i</sup> Le montant total des contributions reçues des pays sous programme comprend les contributions volontaires et les contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs (CGDLBE). Une contribution volontaire peut être comptabilisée en tout ou en partie comme CGDLBE (principe de la comptabilité liée). Le montant net des contributions aux ressources de base représente le montant des contributions volontaires après déduction des montants comptabilisés en CGDLBE.

<sup>j</sup> La contribution de la Fédération de Russie pour 1998 a été reçue le 4 janvier 1999. Le total indiqué (900 000 dollars É.-U.) comprend le montant de la contribution pour 1998 plus le montant annoncé pour 1999.

<sup>k</sup> Compte tenu des prévisions établies à partir des chiffres des années antérieures, on estime qu'il faut ajouter au moins 6 millions de dollars É.-U. au montant à recevoir des pays sous programme.

Tableau 2

Calendrier de paiement confirmé des contributions aux ressources de base du PNUD  
 annoncées pour l'année 1999 (engagements fermes)

Contributeurs	Calendrier de paiement
<u>Donateurs CAD</u>	
Allemagne	Aucune date n'a été indiquée, mais le PNUD a reçu un montant de 18 750 000 deutsche mark (10 930 000 dollars É.-U.) le 15 février 1999.
Australie	Début juillet 1999.
Autriche	Tranches mensuelles.
Belgique	Mai 1999.
Canada	La totalité de la contribution a été reçue le 13 avril 1999.
États-Unis d'Amérique	Le PNUD a reçu 77 millions de dollars le 5 avril 1999.
Finlande	Paiement prévu pour le deuxième trimestre de 1999 (à confirmer).
France	Avant le 30 avril 1999.
Irlande	Un montant de 200 000 livres irlandaises (298 380 dollars É.-U.) a été encaissé en janvier 1999, le solde de 2 220 000 livres (équivalant à 3 020 000 dollars É.-U.) a été reçu le 8 avril 1999.
Italie	Juillet 1999.
Japon	Deuxième trimestre de 1999.
Luxembourg	La totalité de la contribution de 24 millions de francs luxembourgeois (équivalant à 600 000 dollars É.-U.) a été reçue le 15 avril 1999.
Norvège	Paiement en quatre tranches égales. Le premier versement de 137,5 millions de couronnes norvégiennes (18,2 millions de dollars É.-U.) a été reçu en janvier 1999. Un deuxième versement de 135,5 millions de couronnes norvégiennes est attendu avant le 30 avril 1999.
Pays-Bas	Paiement en 12 tranches. Trois versements de 12,5 millions de florins néerlandais ont déjà été reçus, le premier le 2 février 1999 (contre-valeur : 6 450 000 dollars É.-U.), le deuxième le 5 février 1999 (contre-valeur : 6 450 000 dollars É.-U.) et le troisième le 1er avril 1999 (contre-valeur : 6 010 000 dollars des É.-U.).
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Début avril 1999.
Suède	Paiement en deux tranches égales. Le premier versement de 245 millions de couronnes suédoises a été reçu en mars 1999. Le deuxième est attendu en septembre 1999.
<u>Pays sous programme</u>	
Bulgarie	Fin avril 1999.
Burundi	Deuxième trimestre de 1999.
Ghana	Premier semestre de 1999 (contributions pour 1998 et 1999).
Inde	Deuxième trimestre de 1999.
Népal	La contribution annoncée pour 1999 sera versée en avril 1999. Les contributions annoncées pour 2000 et 2001 seront versées en janvier de l'année considérée.
Pakistan	Deuxième trimestre de 1999 (à confirmer).
Pologne	Premier semestre de 1999.
République de Corée	Deuxième trimestre de 1999.

---

Contributeurs	Calendrier de paiement
République tchèque	Fin avril 1999.
Roumanie	Deuxième semestre de 1999.
Turquie	Automne 1999.

---

Source : Ce calendrier a été établi sur la base des informations figurant dans les lettres officielles reçues par la Division de la mobilisation des ressources du Bureau des ressources et des relations extérieures au 9 avril 1999 et des renseignements complémentaires communiqués par la Division des finances du Bureau des services financiers et administratifs.

Tableau 3

Contributions en nature des gouvernements

(En milliers de dollars des États-Unis)

Région/Bureau de pays	1997	1998
<u>Afrique</u>		
Afrique du Sud	70,0*	70,0*
Bénin	34,3	32,8
Burundi	60,6	65,2
Comores	0,0	18,6
Congo	0,0	90,0
Côte d'Ivoire	85,9	82,2
Gambie	18,4	17,8
Ghana	204,6	175,8
Guinée équatoriale	15,7	15,0
Lesotho	0,0	78,3
Malawi	40,5	25,2
Niger	75,7	72,4
Nigéria	83,3	83,3
République centrafricaine	50,8	48,6
République démocratique du Congo	87,8	0,0
République-Unie de Tanzanie	175,4	175,4
Seychelles	8,2	8,0
Sierra Leone	54,2	54,2
Togo	127,9	122,3
<b>Total, Afrique</b>	<b>1 193,3</b>	<b>1 235,1</b>
<u>États arabes</u>		
Algérie	42,1	42,1
Arabie saoudite	280,1	280,1
Bahreïn	67,0	67,0
Émirats arabes unis	106,5	106,7
Jamahiriya arabe libyenne	139,7	135,5
Koweït	59,0	58,6
Liban	0,0	424,0
Qatar	67,3	67,3
Soudan	44,8	44,8
Tunisie	71,5	76,6
<b>Total, États arabes</b>	<b>878,0</b>	<b>1 302,7</b>

Région/Bureau de pays	1997	1998
<u>Asie et Pacifique</u>		
Bhoutan	8,9	8,0
Inde	0,0	320,0
Indonésie	354,9	155,8
Iran (République islamique d')	447,4	0,0
Malaisie	32,1	101,3
Maldives	121,5	0,0
Philippines	185,8	190,7
République démocratique populaire lao	0,0	32,1
Sri Lanka	113,1	105,0
Viet Nam	131,4	117,1
Total, Asie et Pacifique	1 459,5	1 071,5
<u>Amérique latine et Caraïbes</u>		
Barbade	96,7	96,7
Chili	339,2	316,6
Cuba	84,5	93,0
Guyana	69,6	67,2
Jamaïque	53,8	51,8
Panama	40,0	40,0
Paraguay	50,0	39,8
République dominicaine	183,3	227,0
Uruguay	10,5	40,0
Total, Amérique latine et Caraïbes	927,6	972,1
<u>Europe et Communauté d'États indépendants</u>		
Albanie	71,6	63,7
Arménie	41,0	45,1
Azerbaïdjan	72,6	72,6
Bélarus	191,8	185,1
Bulgarie	64,8	68,4
Chypre	55,2	52,4
Estonie	9,9	9,9
Géorgie	43,3	178,0
Kazakhstan	0,0	529,1
Kirghizistan	59,4	65,3
Lettonie	96,0	105,6
Lituanie	41,0	45,1
Ouzbékistan	0,0	219,5
Pologne	232,2	232,2
République de Moldova	118,5	118,5

/ . . .

Région/Bureau de pays	1997	1998
Roumanie	70,3	70,3
Tadjikistan	0,0	15,0
Turkménistan	135,6	135,6
Ukraine	274,2	301,6
Total, Europe et Communauté d'États indépendants	1 577,4	2 513,0
Total général	6 035,8	7 094,4

Source : Informations communiquées par les bureaux de pays au Bureau du budget (Bureau de la planification et de la gestion des ressources) (BPRM/PNUD).

\* Estimation préliminaire de la valeur de la contribution "en nature" de l'Afrique du Sud, qui n'a pas été enregistrée mais dont il sera tenu compte dans le calcul des contributions au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs faites par les gouvernements en 1999.

30 avril 1999



99/8. Hommage à M. James Gustave Speth, Administrateur  
du Programme des Nations Unies pour le développement  
(1993-1999)

Le Conseil d'administration,

Notant avec regret que M. James Gustave Speth cessera d'exercer les fonctions d'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement le 1er juillet 1999,

Considérant les efforts inlassables que M. Speth a déployés pour faire jouer au Programme des Nations Unies pour le développement un rôle de premier plan dans la promotion du développement humain durable et les progrès réalisés par le Programme dans ses activités essentielles de lutte contre la pauvreté au cours de son mandat,

Considérant également les efforts que M. Speth a déployés à l'appui du multilatéralisme pour mettre le Programme des Nations Unies pour le développement à l'avant-garde de la réforme et du changement dans le système des Nations Unies, fournir à l'Organisation les outils dont elle a besoin pour faire face aux défis futurs et créer des partenariats avec l'ensemble des acteurs du développement afin de renforcer le rôle joué par le Programme dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies et d'accroître son efficacité,

1. Rend hommage et exprime sa sincère gratitude à M. James Gustave Speth pour l'efficacité avec laquelle il a administré le Programme des Nations Unies pour le développement de 1993 à 1999;

2. Forme des vœux de longévité et de bonheur pour M. James Gustave Speth et sa famille ainsi que de plein succès dans toutes ses entreprises futures.

15 juin 1999

99/9. PNUD : gestion des risques financiers; examen  
de la réserve opérationnelle

Le Conseil d'administration

Prend acte du rapport de l'Administrateur (DP/1999/5/Rev.1) et des précisions supplémentaires figurant dans le document DP/1999/CRP.9/Rev.1;

2. Note la méthode que l'Administrateur recommande d'adopter pour déterminer le niveau des liquidités du Programme des Nations Unies pour le développement;

3. Souscrit à la recommandation de l'Administrateur concernant la constitution d'une réserve pour les activités financées au moyen des Autres ressources et le mécanisme à utiliser pour alimenter cette réserve;

4. Approuve la formule recommandée pour calculer le montant de la réserve opérationnelle au titre des ressources ordinaires (voir annexe) et décide de ramener de 25 à 10 % le facteur utilisé pour calculer le montant à inscrire à la réserve au titre des risques concernant les obligations et des risques structurels.

16 juin 1999

Annexe

FORMULE DE CALCUL DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE  
RELATIVES AUX RESSOURCES ORDINAIRES

Le montant de la réserve opérationnelle au titre des ressources ordinaires correspond à la somme des éléments ci-après :

1. Risques concernant les recettes. L'équivalent de 10 % de la moyenne des contributions volontaires reçues au cours des trois dernières années, le montant étant arrondi au million de dollars le plus proche;
2. Risques concernant les dépenses. L'équivalent de 2 % de la moyenne des dépenses totales des trois années précédentes, le montant étant arrondi au million de dollars le plus proche;
3. Risques concernant les obligations et risques structurels. L'équivalent de 10 % de la somme des risques concernant les recettes et les dépenses, le montant étant arrondi au million de dollars le plus proche;
4. Risques de trésorerie. L'équivalent d'un mois de besoins de liquidités calculé sur la base d'un douzième des chiffres de dépense les plus récents pour une année pleine, le montant étant arrondi au million de dollars le plus proche.

99/10. Stratégie du PNUD en matière de communication  
et de promotion

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du document DP/1999/19 soumis comme suite à sa décision 98/15 et note que l'élaboration de la stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion se poursuit;
2. Se félicite de l'action menée à ce jour pour mettre en relief le rôle du PNUD et des résultats obtenus dans l'instauration au PNUD d'une culture de communication et de promotion;
3. Se félicite également que la stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion mette l'accent sur les résultats et une plus grande mise en évidence des réalisations du PNUD en matière de développement;

4. Demande que soit poursuivie l'élaboration de la stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion axée sur les résultats, afin de renforcer les liaisons avec le cadre de financement pluriannuel et de rendre compte des incidences budgétaires et en matière d'effectifs;

5. Invite l'Administrateur à continuer de faire rapport sur cette question, compte tenu des résultats de l'examen du cadre de financement pluriannuel, en présentant pour commencer un rapport oral à la première session ordinaire de 2000, qui sera suivi d'un rapport et d'un débat de fond à la session annuelle de 2000.

22 juin 1999

99/11. Coopération technique entre pays en développement

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport de l'Administrateur sur la coopération technique entre pays en développement (DP/1999/21);

2. Prie l'Administrateur d'établir un rapport afin que le Conseil d'administration puisse répondre, de manière appropriée et dans le contexte du cadre de financement pluriannuel et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, lors de l'examen du budget en 2000, à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 43 de sa résolution 53/192 du 15 décembre 1998, tenant compte du mandat du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement.

22 juin 1999

99/12. UNOPS : rapport annuel du Directeur exécutif

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1999/22 et Add.1), et constate que le Bureau continue de fonctionner en assurant lui-même son financement;

2. Se félicite des progrès que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets continue de faire, s'agissant de diversifier sa clientèle et d'accroître le volume des services qu'il fournit aux organismes des Nations Unies;

3. Prend note de l'évaluation des relations entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme des Nations Unies pour le développement, à laquelle ce dernier procède actuellement en vue de la présenter à la première session ordinaire de 2000, et prie l'Administrateur de veiller à ce que le Bureau soit pleinement consulté dans le cadre de ce processus afin d'accroître la coordination et la coopération entre les deux organismes, et invite le Directeur exécutif et l'Administrateur à présenter des observations sur les résultats de cette évaluation;

/...

4. Constate que des changements du régime actuel de gestion du personnel sont nécessaires en ce qui concerne le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

5. Prie le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, en collaboration avec l'Administrateur et en consultation avec toutes les parties intéressées pour ce qui a trait à ses incidences sur les plans juridique et budgétaire et sur ceux de la gestion du personnel et des politiques qui les concernent respectivement, de présenter à la troisième session ordinaire de 1999 une proposition détaillée sur la responsabilité du Bureau pour les questions relatives au personnel, comme prévu dans les décisions 94/12 du 9 juin 1994 et 94/32 du 10 octobre 1994 touchant la délégation de pouvoirs dans le domaine de la gestion du personnel, en vue d'adopter une décision à ce sujet, lors de cette session.

22 juin 1999

99/13. Fonds des Nations Unies pour la population : plan de travail pour 2000-2003 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes

Le Conseil d'administration

1. Prend note des propositions du Directeur exécutif concernant la planification des ressources du programme exposées dans le document DP/FPA/1999/9;

2. Approuve la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes pour 2000 au niveau des nouvelles ressources programmables prévues pour 2000, actuellement estimé à 224 millions de dollars, et prie le Directeur exécutif de lui faire rapport sur toute augmentation ou déficit important dans les estimations de recettes pour l'année 2000;

3. Prend note des estimations ci-après concernant les nouvelles ressources programmables destinées à la planification des programmes pour la période 2001-2003 : 242 millions de dollars pour 2001, 254 millions de dollars pour 2002 et 267 millions de dollars pour 2003; et demande au Directeur exécutif de revoir ces estimations lorsqu'il établira le cadre de financement pluriannuel;

4. Approuve pour les années 200-2003 l'utilisation de nouvelles ressources programmables d'un montant de 35 millions par an destinées au financement multibilatéral;

5. Demande au Directeur exécutif de lui faire rapport sur les progrès accomplis dans l'élaboration du cadre de financement pluriannuel à sa première session ordinaire de l'an 2000, comme prévu dans la décision 99/5.

22 juin 1999

99/14. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil  
d'administration à sa session annuelle de 1999

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 1999, il a :

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 1999 (DP/1999/L.3/Rev.1) tels qu'ils ont été modifiés oralement;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1999 et de 2000, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Troisième session ordinaire de 1999 : 13-17 septembre 1999

Première session ordinaire de 2000 : 24-28 janvier 2000

Deuxième session ordinaire de 2000 : 3-7 avril 2000

Session annuelle de 2000 : 13-23 juin 2000 (Genève)

Troisième session ordinaire de 2000 : 11-15 septembre 2000

Approuvé la liste des questions à examiner à sa troisième session ordinaire de 1999, telle qu'elle figure dans le plan de travail annexé;

Adopté la décision 99/8 du 15 juin 1999, en hommage à M. James Gustave Speth, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, 1993-1999;

Débat consacré au PNUD

POINT 2 : RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR

Pris note du rapport annuel de l'Administrateur pour 1998, notamment du rapport concernant les rapports du Corps commun d'inspection, de l'annexe statistique et de l'examen du cadre global de coopération (DP/1999/15; DP/1999/15/Add.1; DP/1999/15/Add.2; DP/1999/CRP.7);

POINT 3 : RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Pris note du rapport de l'Administrateur sur le PNUD et la réforme de l'Organisation des Nations Unies (DP/1999/16);

POINT 4 : ÉVALUATION

Pris note du rapport de l'Administrateur sur les activités d'évaluation du PNUD (DP/1999/17);

POINT 5 : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Pris note de la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/1999/18);

POINT 6 : STRATÉGIE EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Adopté la décision 99/10 du 22 juin 1999 sur la stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion;

POINT 7 : MOBILISATION DES RESSOURCES

Pris note du rapport intérimaire sur les incidences de la stratégie de financement pour les fonds et programmes associés au PNUD (DP/1999/20);

POINT 8 : COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Adopté la décision 99/11 du 22 juin 1999 sur la coopération technique entre pays en développement;

POINT 9 : BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES  
SERVICES D'APPUI AUX PROJETS

Adopté la décision 99/12 du 22 juin 1999 sur le rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Pris note du rapport du Directeur exécutif sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (DP/1999/24); et demandé au Directeur exécutif de lui présenter, à sa session annuelle de 2000, un exposé général mis à jour de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes;

Pris note du rapport du Directeur exécutif concernant le rapport du Corps commun d'inspection (DP/1999/25);

POINT 14 : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES  
ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 99/9 du 16 juin 1999 sur la gestion des risques financiers; examen de la réserve opérationnelle;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

POINT 10 : AUDIT ET CONTRÔLE INTERNES

Pris note des rapports sur les activités d'audit et de contrôle internes du Programme des Nations Unies pour le développement, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/1999/23; DP/1999/22/Add.2; DP/FPA/1999/8);

POINT 15 : MISSIONS DE VISITE

Pris note du rapport sur la mission de visite au Brésil (DP/1999/CRP.8);

Débat consacré au FNUAP

POINT 11 : RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1998

Pris note du rapport du Directeur exécutif pour 1998 sur les priorités du programme, le bilan statistique, l'efficacité du programme, l'aperçu des programmes régionaux et interrégionaux (DP/FPA/1999/7 (Partie I), (Partie I/Add.1), (Partie II) et (Partie III) et les observations y afférentes;

POINT 12 : PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE DE POUVOIR D'APPROBATION  
DES DÉPENSES AU TITRE DES PROGRAMMES

Adopté la décision 99/13 du 22 juin 1999 sur le plan de travail du FNUAP pour 2000-2003 et la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes;

Pris note du rapport du Directeur exécutif sur les ressources allouées aux programmes et projets de pays du Fonds des Nations Unies pour la population approuvés par l'ancien et le nouveau Conseil d'administration (DP/FPA/1999/10);

POINT 13 : STRATÉGIE EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Pris note du rapport oral sur la mise en oeuvre de la stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication;

POINT 16 : QUESTIONS DIVERSES

Pris note du rapport sur l'initiative de l'Organisation mondiale du commerce en faveur des pays les moins avancés.

22 juin 1999

Annexe

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP

TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1999  
 (13-17 septembre 1999)

Jour/date	Heure	Point	Action/ information	Thème
Lundi 13 septembre	Matin	1	A	<u>Questions d'organisation</u> : Ordre du jour de la session, rapports sur les travaux de la deuxième session ordinaire et de la session annuelle de 1999, liste des questions à examiner en 2000
		2		Débat consacré au PNUD <u>PNUD : Questions financières, budgétaires et administratives</u>
			A	— Cadre de financement pluriannuel, 2000-2003
			A	— Projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001
			A	— Examen annuel de la situation financière, 1998
			I	— Examen et révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD
			I	— Rapport statistique annuel pour 1998, y compris les achats de biens et de services
			I	— Information sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies en 1998
			I	— Information sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies en 1998 : notes explicatives
		Après-midi	2	
Mardi 14 septembre	Matin	2		<u>PNUD : Questions financières, budgétaires et administratives (suite)</u>
	Après-midi	6		Débat consacré au FNUAP <u>FNUAP : Questions financières, budgétaires et administratives</u>
			A	— Budget biennal des services d'appui
		A	— Examen annuel de la situation financière, 1998	
Mercredi 15 septembre	Matin	6		<u>FNUAP : Questions financières, budgétaires et administratives (suite)</u>
	Après-midi	5		<u>Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) : questions financières, budgétaires et administratives</u>
			A	— Projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1999-2000 et projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001
		A	— Montant approprié pour la réserve opérationnelle (97/21)	
			I	— Rapport du CCQAB sur l'UNOPS



Jour/date	Heure	Point	Action/ information	Thème
Jeudi 16 septembre	Matin	4	A	— Responsabilité de l'UNOPS pour les questions relatives au personnel (99/12)
			A	— Fonds d'équipement des Nations Unies (97/8)
	Après-midi	7		<u>FNUAP : Services d'appui technique</u>
			A	— Options futures pour les services d'appui technique (98/6)
Vendredi 17 septembre	Matin	3	A	<u>PNUD : Cadres de coopération de pays et questions connexes</u>
	Après-midi	8	A	<u>FNUAP : Programmes de pays et questions connexes</u>
		9	I	<u>Questions diverses</u>

99/15. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 et projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 et le projet de budget pour l'exercice 2000-2001 (DP/1999/39);
2. Approuve les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice 1998-1999 (102,6 millions de dollars);
3. Approuve le projet de budget pour l'exercice 2000-2001 (113,8 millions de dollars);
4. Approuve le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice 1998-1999, y compris le transfert de quatre postes de New York à Rome et d'un poste de New York à Genève, ainsi que la création du poste de chef de la Division des programmes spéciaux, au niveau D-1.

15 septembre 1999

99/16. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : montant de la réserve opérationnelle

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur le montant de la réserve opérationnelle (DP/1999/40);
2. Décide de maintenir, pendant l'exercice biennal en cours et le prochain exercice biennal, le montant et le taux de reconstitution de la réserve opérationnelle au niveau auquel ils ont été fixés au paragraphe 2 de la décision 97/21 du 18 septembre 1997;
3. Prie le Directeur exécutif de lui présenter, à la troisième session ordinaire de 2001, un rapport détaillé sur le niveau auquel il convient de maintenir la réserve opérationnelle.

15 septembre 1999

99/17. Responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans le domaine des questions relatives au personnel

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur la responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en matière de personnel (DP/1999/38);

/...

2. Réaffirme que le pouvoir et les responsabilités correspondantes en matière d'administration du personnel devraient être confiées au Directeur exécutif, conformément aux propositions contenues dans le document DP/1999/62, dont le Conseil d'administration a pris note dans sa décision 94/32, et à la décision 99/12 du Conseil, s'agissant notamment du pouvoir d'établir des lettres de nomination;

3. Demande, dans un premier temps, que l'Administrateur du PNUD délègue au Directeur exécutif le pouvoir d'établir des lettres de nomination pour le personnel du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et d'administrer le personnel du Bureau conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU;

4. Prie le Directeur exécutif de présenter à la session annuelle de 2000 un rapport détaillé sur les mesures prises pour appliquer la présente décision.

15 septembre 1999

99/18. Poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5)

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et notamment des principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) (A/S-21/3/Add.1);

2. Se félicite vivement du rôle qu'a joué le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans les activités préparatoires et autres activités connexes qui ont assuré la réussite de la session extraordinaire;

3. Estime que :

a) L'application des principales mesures adoptées au Forum international marquant le cinquième anniversaire de la CIPD (CIPD+5) exige une meilleure concertation des efforts que déploie la communauté internationale;

b) Le système des Nations Unies – y compris tous les fonds, organismes et programmes des Nations Unies – apporte un appui essentiel aux initiatives ayant trait à la CIPD;

c) Le FNUAP en particulier doit jouer un rôle de premier plan afin de s'assurer que l'objectif d'un accès universel à la santé en matière de reproduction soit atteint pour 2015;

4. Prie le Directeur exécutif, par conséquent, de lui soumettre pour approbation, à sa session annuelle de 2000, un rapport sur le rôle stratégique que joue le FNUAP en aidant les pays à mettre en application les principales mesures figurant dans le rapport du Comité ad hoc plénier de la vingt et unième

/...

session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le rapport devrait être élaboré parallèlement au plan de financement pluriannuel qui sera soumis au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2000. Plus spécifiquement, le rapport devrait :

a) Préciser comment le Fonds entend jouer son rôle de chef de file au sein du système des Nations Unies en aidant les pays à prendre les mesures nécessaires pour garantir l'accès aux services et produits de santé en matière de reproduction;

b) Définir les modalités de travail et les mécanismes de coordination avec les gouvernements des pays bénéficiaires du programme, d'autres organismes du système des Nations Unies et les donateurs, y compris au sein du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du système des coordonnateurs résidents, ainsi que dans le cadre des stratégies sectorielles, en vue d'assurer la cohérence aux échelons international, régional et national;

c) Présenter les priorités stratégiques qui, dans le cadre de la CIPD+5, orienteront l'action et l'engagement du Fonds ainsi que l'affectation de ses ressources aux échelons international, multinational et national.

17 septembre 1999

99/19. FNUAP : Programme consultatif technique, 2000-2003

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport sur le Programme consultatif technique, 2000-2001, du Fonds des Nations Unies pour la population, qui figure dans le document DP/FPA/1999/12;

2. Appuie l'importance accrue accordée au renforcement des capacités nationales dans le cadre du Programme consultatif technique;

3. Se déclare préoccupé par le fait que le rapport ne répond pas pleinement à sa décision 98/6, dans laquelle il avait demandé l'établissement d'une analyse stratégique détaillée des options permettant de fournir un appui stratégique et technique de qualité aux programmes de pays du FNUAP;

4. Se déclare également préoccupé par le fait que le rapport ne décrit pas de manière adéquate la valeur ajoutée que les services consultatifs techniques représentent par rapport à l'ensemble des activités du FNUAP;

5. Se déclare préoccupé en outre par le coût élevé des arrangements proposés;

6. Approuve, pour une période provisoire de deux ans seulement, les propositions contenues aux paragraphes 30 à 51 du rapport;

7. Autorise le Directeur exécutif à engager un montant de 56,5 millions de dollars durant la période biennale 2000-2001 pour appliquer les arrangements concernant le Programme consultatif technique, 47,5 millions de dollars étant imputés sur les recettes ordinaires et 9 millions de dollars sur d'autres

/...

ressources, y compris les ressources multilatérales, ainsi que sur les recettes ordinaires, au cas où leur niveau augmenterait;

8. Prie le Directeur exécutif, en appliquant le Programme consultatif technique :

- a) D'accorder la priorité qui convient aux pays de la catégorie A;
- b) De se fonder sur une analyse des besoins des pays bénéficiaires de programmes en matière d'accès aux compétences disponibles localement;
- c) De ne pas interrompre les programmes en cours;

9. Prie également le Directeur exécutif de lui présenter, à sa troisième session ordinaire de 2000, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application des arrangements relatifs au Programme consultatif technique comprenant, notamment :

a) Une analyse des besoins d'appui technique et stratégiques des pays bénéficiant de programmes et de la façon dont les équipes d'appui aux pays et les services consultatifs techniques permettent d'y répondre, en raison de leurs fonctions et de leur composition, l'accent étant mis en particulier sur le suivi de la CIPD, les besoins au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les programmes de développement sectoriel;

b) Des explications sur le contrôle dont fait l'objet le Programme consultatif technique, en particulier dans le contexte du cadre de financement pluriannuel;

c) Une description de la façon dont sont utilisés les experts nationaux et régionaux en matière de renforcement des capacités nationales et d'établissement de réseaux dans le cadre du Programme consultatif technique;

10. Prie en outre le Directeur exécutif de lui présenter à sa troisième session ordinaire de 2001, pour approbation, un rapport sur d'autres options permettant de fournir aux programmes de pays du FNUAP l'assistance technique et stratégique dont ils ont besoin. Ce rapport devrait notamment :

a) Définir la raison d'être des arrangements proposés et en exposer les principes directeurs, et évaluer en particulier les besoins d'assistance technique et de directives stratégiques aux niveaux national et régional;

b) Fournir des explications justifiant clairement le maintien d'un appui aux arrangements interinstitutions relatifs aux services consultatifs techniques ainsi que le déploiement et l'utilisation stratégique des spécialistes des SCT, compte tenu des observations faites par les membres du Conseil d'administration au titre de ce point de l'ordre du jour;

c) Décrire la façon dont l'option préférée contribuera à l'instauration de liens plus étroits et à l'amélioration de la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier celles qui ont un rôle particulier à jouer dans la réalisation des buts et objectifs de la CIPD et l'exécution des

activités prioritaires du processus CIPD+5, ainsi qu'au renforcement de la cohérence des activités entreprises;

d) Expliquer comment l'option préférée permettra au FNUAP de renforcer les activités qu'il mène dans les pays et de jouer un rôle stratégique plus efficace dans la promotion de la santé en matière de reproduction et d'autres buts et objectifs de la CIPD;

e) Comprendre une analyse des coûts des différentes options permettant de fournir un appui aux programmes de pays;

f) Décrire les arrangements institutionnels et les arrangements en matière d'établissement de rapports et de gestion se rapportant à l'option préférée et les méthodes de contrôle et d'évaluation qui seront utilisées;

g) Décrire l'utilisation du fichier de consultants pour les équipes d'appui aux pays afin de déterminer si cet instrument est utilisé et de quelle façon;

h) Examiner les nouvelles possibilités d'utilisation des consultants régionaux et nationaux et de la coopération Sud-Sud pour promouvoir les capacités nationales;

i) Décrire la valeur ajoutée que le programme consultatif technique représente par rapport à l'ensemble des activités du FNUAP;

11. Prie le Directeur exécutif d'explicitier la proposition relative à la création d'un bureau pour une équipe d'appui chargée de couvrir les pays en transition, et de fournir des informations sur les arrangements recommandés en vue de leur approbation par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2000.

17 septembre 1999

99/20. Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles

Le Conseil d'administration

Approuve les plans d'élimination progressive, d'ici à la fin de l'an 2000, des activités du Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, comme indiqué dans le document DP/1999/42.

17 septembre 1999

99/21. FNUAP : projet de budget d'appui biennal pour 2000-2001

Le Conseil d'administration

1. Prend note du projet de budget d'appui biennal du Fonds des Nations Unies pour la population pour 2000-2001 qui figure dans le document DP/FPA/1999/11, ainsi que du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/FPA/1999/14);
2. Exprime sa préoccupation devant la situation générale de baisse des ressources du Fonds;
3. Prend acte des efforts faits par le FNUAP pour limiter les dépenses, ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 29 et 30 du document DP/FPA/1999/11, et de la réaction positive du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à ce sujet, et note avec satisfaction que le FNUAP met l'accent sur son réseau de bureaux de pays et ses moyens d'audit interne;
4. Prie instamment le Directeur exécutif, à cet égard, de continuer à tout faire pour limiter tant les dépenses administratives que les dépenses d'appui aux programmes, au siège comme dans les bureaux extérieurs, en adoptant des mesures de réduction des coûts n'ayant pas d'effets préjudiciables sur les programmes;
5. Prend note de l'approche adoptée par le Directeur exécutif en ce qui concerne la participation au programme de création de "Maisons des Nations Unies", comme indiqué aux paragraphes 35 et 36 du document DP/FPA/1999/11 et note qu'il faudra veiller, le cas échéant, à ce que les pays hôtes n'aient pas à supporter de charges supplémentaires;
6. Prend acte des efforts déployés par le Directeur exécutif pour obtenir des fonds extrabudgétaires destinés au développement du système de gestion des ressources; toutefois, si à la fin de janvier 2000, les résultats de ces efforts s'avèrent insuffisants, décide, à titre exceptionnel, d'accroître les crédits ouverts du montant mentionné au paragraphe 81 du document DP/FPA/1999/11 et note qu'il faudra veiller, le cas échéant, à ce que les pays hôtes n'aient pas à supporter de charges supplémentaires;
7. Encourage le FNUAP, avant de demander des ressources supplémentaires, à revoir ses priorités en tenant compte de tout déficit constaté dans le budget d'appui biennal;
8. Approuve des crédits d'un montant brut de 149 384 600 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 22 millions de dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant net des crédits à ouvrir s'élevant ainsi à 127 384 600 dollars, ventilés comme suit :

Budget d'appui biennal pour l'exercice 2000-2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui au programme	
Bureaux de pays	75 202,8
Siège	27 836,7
<hr/>	
Total partiel	103 039,5
<hr/>	
Gestion et administration de l'organisation	46 345,1
<hr/>	
Montant brut des crédits ouverts	149 384,6
<u>À déduire</u> : Montant estimatif des recettes	22 000,0
<hr/>	
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	127 384,6
<hr/>	

9. Autorise le Directeur exécutif à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit à laquelle le virement est effectué;

10. Prie le Directeur exécutif de signaler au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 2000 toute augmentation ou réduction importante des recettes prévues pour l'an 2000 et de lui faire des propositions sur la manière de faire face à la nouvelle situation.

17 septembre 1999

99/22. Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction du rapport de l'Administrateur sur le Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/1999/37);

2. Se félicite du travail accompli par le Fonds depuis 1995 en matière d'examen et d'élaboration des politiques et en ce qui concerne la concentration de ses activités au titre des programmes, et appuie résolument ses efforts visant à mettre au point des programmes novateurs et efficaces de microfinancement et de développement local, notamment de gouvernance locale;

3. Se félicite également des conclusions positives concernant l'action du Fonds, contenues dans l'évaluation récemment achevée de ses activités depuis 1995, qui est résumée dans le document DP/1999/37;

4. Note que l'évaluation contient un certain nombre de recommandations visant à renforcer encore les activités du FENU, adressées au Fonds lui-même, au Programme des Nations Unies pour le développement et aux donateurs;

/...



5. Encourage le Fonds à prendre les mesures nécessaires pour appliquer ces recommandations, en coopération avec tous les autres acteurs concernés et à lui faire un rapport à ce sujet dans le rapport annuel axé sur les résultats demandé pour 2000;

6. Encourage le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement à intensifier leur collaboration dans tous les domaines pertinents, tout particulièrement dans ceux de la gouvernance locale et du microfinancement, et prie le Secrétaire exécutif du Fonds, en consultation avec l'Administrateur et dans le contexte du rapport annuel axé sur les résultats demandé pour 2000, de faire rapport sur le partenariat entre le Fonds et le PNUD dans ces domaines, en mettant l'accent en particulier sur l'évolution des rôles et des responsabilités;

7. Engage le Fonds d'équipement des Nations Unies à renforcer ses alliances stratégiques avec ses partenaires, y compris les gouvernements, la société civile, les donateurs bilatéraux et les organisations multilatérales, dont la Banque mondiale, pour accroître l'impact de ses politiques et de ses programmes;

8. Est conscient du fait qu'une dépendance excessive vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs présente des risques pour la viabilité financière à long terme du Fonds d'équipement des Nations Unies et invite tous les pays qui sont en mesure de le faire à verser des contributions volontaires au Fonds pour garantir un financement adéquat à ses programmes;

9. Prie l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de mener une évaluation indépendante de l'impact des programmes et des projets du Fonds d'équipement des Nations Unies et de lui faire rapport à ce sujet en 2003.

17 septembre 1999

99/23. PNUD : cadre de financement pluriannuel et projet de budget d'appui pour l'exercice biennal 2000-2001

Le Conseil d'administration

A. CADRE DE FINANCEMENT PLURIANNUEL

1. Réaffirme ses décisions 98/23 et 99/1;
2. Prend note du rapport de l'Administrateur sur le cadre de financement pluriannuel 2000-2003 (DP/1999/30) et le cadre de résultats stratégiques (DP/1999/CRP.12);
3. Accueille avec satisfaction les résultats importants obtenus par le PNUD tant au siège que sur le terrain en ce qui concerne l'élaboration du cadre de financement pluriannuel;

4. Constata que le cadre de financement pluriannuel intègre les objectifs des programmes, les ressources, le budget et les résultats dans le but d'accroître le montant des ressources de base et à les rendre plus prévisibles;

5. Exprime sa vive préoccupation devant la diminution globale continue du montant des ressources de base et la persistance d'une dépendance excessive vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs;

6. Note avec satisfaction les efforts des gouvernements qui ont maintenu à un niveau élevé ou accru leurs contributions aux ressources de base du PNUD, et encourage tous les pays, en particulier les donateurs et les autres pays en mesure de le faire, d'augmenter leurs contributions et de les verser ponctuellement pour contribuer à asseoir le financement du PNUD sur une base prévisible, continue et assurée et atteindre l'objectif de financement annuel de 1,1 milliard de dollars;

7. Prie l'Administrateur, agissant en consultation avec le Conseil d'administration, de poursuivre, en gardant à l'esprit les décisions 94/14, 98/1, 98/3 et 98/23, l'élaboration et le perfectionnement du cadre de financement pluriannuel, qui est un instrument de gestion stratégique, afin de mettre en relief le rôle du PNUD et de mieux centrer son action à l'échelon de l'organisme et des pays, compte tenu des vues exprimées par les membres du Conseil d'administration à la troisième session ordinaire de 1999;

8. Prie également l'Administrateur de poursuivre les consultations officieuses avec le Conseil d'administration sur la mise en oeuvre du cycle du cadre de financement pluriannuel, notamment l'élaboration d'indicateurs appropriés pour mesurer les réalisations et les résultats, sur la portée et le contenu du système d'établissement de rapports, qui s'ouvrira sur la présentation au Conseil d'administration des premiers rapports annuels axés sur les résultats et visant à rendre compte des résultats et des domaines d'action prioritaires du PNUD, comme l'élimination de la pauvreté, de manière à définir clairement les réalisations et les résultats des programmes du PNUD;

9. Prie en outre l'Administrateur de veiller à ce que les pays bénéficiaires de programmes soient pleinement associés à l'élaboration et au suivi du cadre de résultats stratégiques ainsi qu'aux rapports établis à ce sujet;

10. Prie l'Administrateur de lui soumettre à sa session annuelle de 2000 des propositions en vue de la révision et de la mise à jour du cadre de financement pluriannuel, selon que de besoin, des indications sur la façon dont les enseignements tirés d'un cycle du cadre de financement pluriannuel seront pris en considération lors du cycle suivant et des propositions concernant la structure et le choix de la date d'établissement du rapport sur le cadre de financement pluriannuel;

11. Prie également l'Administrateur de soumettre chaque année, à la troisième session ordinaire, un cadre révisé d'allocation des ressources sur la base du tableau 4 figurant dans le cadre intégré d'allocation des ressources (DP/1999/30, chap. V);

12. Prie en outre l'Administrateur de soumettre des cadres de résultats stratégiques et des cadres intégrés d'allocation des ressources, selon qu'il conviendra, pour les fonds administrés par le PNUD, et de les incorporer dans le cadre de financement pluriannuel.

#### B. BUDGET BIENNAL

13. Prend note du rapport de l'Administrateur sur le projet de budget des services d'appui pour l'exercice biennal 2000-2001, qui fait partie intégrante du cadre intégré de ressources du cadre de financement pluriannuel et figure dans le document DP/1999/31, ainsi que des préoccupations exprimées par les délégations au cours des séances officielles;

14. Approuve les propositions de l'Administrateur figurant aux paragraphes 38 à 47 du document DP/1999/31, relatives aux postes attribués aux bureaux de pays, par région;

15. Approuve également la proposition formulée par l'Administrateur aux paragraphes 48 à 55 du document DP/1999/31, concernant les contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs et souligne qu'avant l'adoption d'une décision au sujet des paragraphes en question, il convient de prendre en compte les dispositions ci-après :

a) Le PNUD doit pleinement consulter les gouvernements au sujet des dépenses associées à ses bureaux locaux;

b) Les contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs pourraient être couvertes à l'aide des mécanismes décrits aux paragraphes 52 et 53 du document DP/1999/31);

16. Prie l'Administrateur de consulter les pays bénéficiaires de programmes au sujet d'autres modalités de financement des dépenses locales des bureaux extérieurs à la charge des gouvernements et de lui faire rapport à ce sujet;

17. Approuve la proposition formulée par l'Administrateur aux paragraphes 112 et 113 du document DP/1999/31 concernant le programme de création de "Maisons des Nations Unies" en veillant, le cas échéant, à ce qu'elle n'entraîne pas de charges supplémentaires pour les pays hôtes;

18. Prend note du rapport présenté par l'Administrateur, aux paragraphes 114 à 120 du document DP/1999/31, sur la situation actuelle en matière de recouvrement des coûts et prie l'Administrateur de consulter le Conseil d'administration sur cette pratique à la lumière de l'examen actuellement effectué par le PNUD et de toute observation formulée à ce sujet par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

19. Prie l'Administrateur, si la situation l'exige et compte tenu de l'état des ressources, de consulter le Conseil d'administration sur la question de savoir si un budget révisé pour l'exercice 2000-2001 est nécessaire, et le prie de continuer de tout faire pour limiter les dépenses tant administratives que d'appui aux programmes au siège et dans les bureaux extérieurs;

20. Approuve les propositions de l'Administrateur figurant aux paragraphes 105 à 111 du document DP/1999/31 concernant la réserve, d'un montant de 7 millions de dollars, pour financer le coût des cessations de service et, compte tenu des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires figurant au paragraphe 17 du document DP/1999/33, approuve le montant de 1,5 million de dollars au titre de la réserve destinée à financer les mesures transitoires;

21. Approuve l'ouverture de crédits d'un montant brut de 585 371 600 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 67 127 000 dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net des crédits s'élevant ainsi à 518 244 600 dollars :

Budget d'appui biennal 2000-2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes	
Bureaux de pays	272 341,9
Siège	59 694,5
<hr/>	
Total partiel	332 036,4
<hr/>	
Gestion et administration	117 193,6
<hr/>	
Appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies	
Bureaux de pays	100 729,2
Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement	2 583,1
Bureau des services d'achats interorganisations	3 601,1
Volontaires des Nations Unies	29 228,2
<hr/>	
Total partiel	136 141,6
<hr/>	
Montant brut total des crédits ouverts	585 371,6
<u>À déduire</u> : Montant estimatif des recettes	67 127,0
<hr/>	
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	518 244,6
<hr/>	

22. Autorise l'Administrateur à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre, à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit au profit de laquelle le virement est effectué;

FONDS

23. Prend note du rapport de l'Administrateur sur les prévisions relatives aux budgets d'appui biennaux pour l'exercice 2000-2001 du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, figurant dans le document DP/1999/31;

24. Approuve l'ouverture de crédits dont le montant brut pour chacun des fonds est indiqué ci-après :

Budgets d'appui biennaux pour 2000-2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

	FENU	FANUERN	UNIFEM
Montant total des crédits	13 594,0	740,0	11 612,1

17 Septembre 1999

99/24. Situation financière du PNUD et du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. Note avec préoccupation la diminution substantielle et continue des contributions au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour la population et, en particulier, la diminution correspondante des ressources disponibles pour les activités des programmes;

2. Note aussi avec préoccupation les répercussions de ces déficits sur la capacité du Programme des Nations Unies pour le développement et celle du Fonds des Nations Unies pour la population à faire face aux besoins d'assistance des pays où ils exécutent des programmes;

3. Prie l'Administrateur et le Directeur exécutif d'appeler l'attention du Secrétaire général sur cette situation critique en matière de ressources en vue de mobiliser l'appui des dirigeants du monde entier pour inverser cette tendance à la diminution des contributions au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour la population.

17 septembre 1999

99/25. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1999

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa troisième session ordinaire de 1999, il a :

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa troisième session ordinaire de 1999 (DP/1999/L.4), tels qu'ils avaient été modifiés oralement;

Approuvé le rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 1999 (DP/1999/13);

/...

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 2000, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Première session ordinaire de 2000 : 24-28 janvier 2000 et  
31 janvier 2000\*

Deuxième session de 2000 : 3-7 avril 2000

Session annuelle de 2000 : 13-23 juin 2000 (Genève)

Troisième session ordinaire de 2000 : 11-15 septembre 2000

\* Session conjointe avec le Conseil d'administration de l'UNICEF.

Approuvé la liste préliminaire des questions à examiner à sa première session ordinaire de 2000, telle qu'elle figure dans l'annexe à la présente décision;

Approuvé la liste des questions (DP/1999/CRP.11) à inclure dans le projet de programme de travail pour 2000;

#### DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

#### POINT 2 : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES, ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 99/23 du 17 septembre 1999, relative au cadre de financement pluriannuel pour 2000-2003 et au projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001;

Pris acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/1999/33);

Pris acte de l'examen annuel de la situation financière, 1998, contenant des statistiques financières détaillées (DP/1999/32 et Add.1);

Pris acte du Rapport statistique annuel, 1998, contenant des données sur les achats de biens et de services (DP/1999/34);

Pris acte du Rapport sur les dépenses de coopération technique des organismes du système des Nations Unies en 1998, y compris son annexe statistique (DP/1999/35 et Add.1);

Adopté la décision 99/20 du 17 septembre 1999, concernant le Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles;

#### POINTS 2 ET 6 : SITUATION FINANCIÈRE DU PNUD ET DU FNUAP

Adopté la décision 99/24 du 17 septembre 1999, sur la situation financière du PNUD et du FNUAP;

POINT 3 : CADRE DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Pris acte de la note de l'Administrateur sur l'assistance à la République démocratique du Congo (DP/1999/36) et autorisé l'Administrateur à continuer à approuver une assistance à la République démocratique du Congo, projet par projet;

Approuvé les cadres de coopération pour les pays suivants :

Premier cadre de coopération pour la République centrafricaine (DP/CCF/CAF/1);

Premier cadre de coopération pour Antigua-et-Barbuda (DP/CCF/ANT/1 et Corr.1);

Premier cadre de coopération pour l'Équateur (DP/CCF/ECU/1);

Premier cadre de coopération pour Haïti (DP/CCF/HAI/1 et Corr.1);

Pris note de la première prolongation du premier cadre de coopération pour l'Érythrée (DP/CCF/ERI/1/EXTENSION I);

POINT 4 : FONDS ET PROGRAMMES SPÉCIAUX

Adopté la décision 99/22 du 17 septembre 1999 sur le Fonds d'équipement des Nations Unies;

POINT 5 : BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI  
AUX PROJETS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES  
ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 99/15 du 15 septembre 1999 sur les prévisions budgétaires révisées du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 1998-1999 et le projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001;

Pris acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour 2000-2001 (DP/1999/41);

Adopté la décision 99/16 du 15 septembre 1999 sur le niveau de la réserve opérationnelle du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Adopté la décision 99/17 du 15 septembre 1999 sur la responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans le domaine des questions relatives au personnel;

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 6 : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 99/21 du 17 septembre 1999 sur le projet de budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2000-2001;

Pris acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/FPA/1999/14);

Pris acte du rapport sur l'examen de la situation financière, 1998 (DP/FPA/1999/13);

POINT 7 : SERVICES D'APPUI TECHNIQUE

Adopté la décision 99/19 du 17 septembre 1999 sur le Programme consultatif technique du FNUAP, 2000-2003;

POINT 8 : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé les programmes de pays suivants :

Assistance au Gouvernement azerbaïdjanais (DP/FPA/AZE/1);

Assistance au Gouvernement kazakh (DP/FPA/KAZ/1);

Assistance au Gouvernement kirghize (DP/FPA/KGZ/1);

Assistance au Gouvernement pakistanais (DP/FPA/PAK/6);

Assistance au Gouvernement philippin (DP/FPA/PHL/5);

Assistance au Gouvernement tadjik (DP/FPA/TJK/1);

Assistance au Gouvernement turkmène (DP/FPA/TKM/1);

Assistance au Gouvernement ouzbek ((DP/FPA/UZB/1);

Approuvé la prolongation du programme de pays pour Haïti et l'octroi de ressources supplémentaires à ce titre (DP/FPA/HTI/2/EXT1);

POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES

Adopté la décision 99/18 du 17 septembre 1999 sur la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5);

Pris acte du rapport oral sur les activités du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

17 septembre 1999

/...



Annexe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2000

(24-28 JANVIER 2000 ET 31 JANVIER 2000)

Liste préliminaire de questions

Point 1. Questions d'organisation, y compris le plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP pour 2000

Débat consacré au PNUD

Point 2. Plan d'activité du PNUD

Point 3. Gestion du changement

Point 4. Questions financières, budgétaires et administratives : révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD

Point 5. Cadres de coopération de pays et questions connexes

Point 6. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Point 7. Évaluation de la relation entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le PNUD

Débat consacré au FNUAP

Point 8. Programmes de pays et questions connexes

Point 9. Questions financières, budgétaires et administratives

Point 10. Programme consultatif technique, 2000-2003

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 11. Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Point 12. Visites sur le terrain

Point 13. Questions diverses

- Stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion
- Comité de coordination des questions sanitaires

SESSION COMMUNE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP  
ET DE L'UNICEF

-----